



**3ème CONCOURS CARNASSIER**  
**DIMANCHE 26 MAI 2024**  
**OUVERT AUX ADHERENTS ET AUX EXTERIEURS**

**Art. 1 : Inscriptions :**

- Carte adhérent à l'année à l'APEPP ou permis national
- 10 € par pêcheur
- Inscription au plus tard le vendredi 10 mai 2024 à 12h00, 5 pêcheurs minimum

**Art. 2 : Organisation :**

- Présence obligatoire au briefing
- 7h30 : appel des compétiteurs, rappel du règlement, vérification du matériel
- 8h00 : tirage au sort du 1<sup>er</sup> poste,  
: acheminement au poste
- 8h30 : départ du concours au coup de trompe ou de klaxon
- 11h30 : fin du concours au coup de trompe ou de klaxon
- 12h00 : résultats suivis du verre de l'amitié
- Chaque participant reçoit un lot
- Récompense au plus grand poisson
- 3 zones (A,B,C) et 6 secteurs de pêche par zone

**Art. 3 : Matériel obligatoire :**

- Tapis de réception, Epuisette, Pince, Bâillon, Mètre, Stylo
- Bas de ligne acier ou fil fluo carbone (mini 0.60)
- Appareil photo ou smartphone

**Art 4: Pêche :**

- 1 seule canne en action (canne de rechange possible)
- Pêche au vif ou appâts naturels interdits
- Pêche en marchant dans l'eau interdite
- Amorçage interdit, 2 hameçons maxi simples ou triples, Attractants et huiles autorisés

**Art. 5: Déroulement :**

- Changement de poste toutes les 20 minutes, si personne n'arrive, il est possible de rester au même poste
- Feuille de marquage en centimètres, de 5 en 5 (ex : 81 à 85 =>85 ; 86 à 90 => 90)
- Prises acceptées :
  - Perche, mini 15 cm ; Sandre ; Brochet ; Silure
- Prise photo obligatoire, tête à gauche, ventre en bas
- Si possible marquage sur plan joint
- Si poisson pris au coup de trompe, il est bon
- Un poisson remis à l'eau mort ne compte pas
- Classement au nombre de points :
  - 1 cm = 10 points
  - Taille limitée à 90 cm pour les silures (88 cm => 900 points et 96 cm => 900 points)

Le bureau de l'APEPP

Inscription : <https://www.payasso.fr/apepp/carnassiers-26-mai>

Pour toutes informations complémentaires, contacter le bureau par mail ([apepp95@gmail.com](mailto:apepp95@gmail.com)) ou contacter le responsable carnassier.

